

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 03 mai 2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Service : Hospitalisation psychiatrique - Unité : Pédo-psychiatrie
2	LIBELLE DU POSTE : Infirmier
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget Psychiatrie CHAP : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 2047
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE-TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE : L'infirmier en pédopsychiatrie assure au sein d'une équipe pluridisciplinaire, les actes professionnels relevant de sa compétence auprès d'enfants et adolescents souffrant de troubles psychiatriques ou de graves difficultés psychologiques. Il dispense les soins infirmiers que nécessite la prise en charge des besoins en santé mentale tant sur le plan individuel que collectif, en collaboration avec les autres travailleurs sanitaires et sociaux dans le cadre de l'organisation de la sectorisation de l'unité de pédopsychiatrie.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES :
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé de l'Unité de Pédo-psychiatrie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Poste Informatique
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Déplacements : Ce poste nécessite mobilité et adaptabilité sur site, l'infirmier pouvant intervenir ponctuellement sur les différentes antennes de l'unité. Il est amené à exercer aux Centre Psychothérapique et Centre Médico psychologique pour enfants de Pirae, au Centre Psychothérapique pour adolescents de Faa'a, en psychiatrie de liaison et de secteur sur Tahiti, Moorea et les différents archipels. Horaires de travail : 39 heures par semaine du lundi au vendredi (hors missions dans les îles) Selon les prises en charge thérapeutiques : Horaires décalés et amplitudes de travail de 6 heures à 10 heures Particularités : Ce poste requiert d'indispensables compétences relationnelles. Il réclame une grande disponibilité en regard des horaires décalés et des missions dans les îles et le goût du travail en équipe (pluridisciplinaire). Aucune heure supplémentaire ne peut être effectuée sans l'aval du cadre de santé. Elles sont à ce titre, récupérables. Les tournées dans les îles donnent droit à des indemnités de sujétion. La possession du permis B est requise et indispensable pour l'exécution des missions de secteur.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : Conformément à la démarche de soin : <ul style="list-style-type: none">- Identifier les besoins du patient ;- Poser des objectifs de soins ;- Mettre en œuvre les actions appropriées ;- Evaluer ces actions. Activités de relation et de communication : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place aide et soutien psychologique, dans le cadre de son rôle propre ;- Assurer un entretien d'accueil (physique ou téléphonique) privilégiant l'écoute du patient et de sa famille avec orientation si nécessaire ;- Assurer des entretiens individuels à visée psychothérapique ou des entretiens familiaux ;- S'inscrire dans une relation d'aide thérapeutique ;- Être garant de la cohérence de la prise en charge globale du patient, en conséquant :<ul style="list-style-type: none">o se porter référent d'un certain nombre de patients et être à ce titre le porteur des démarches vers l'extérieur (famille, partenaires médicaux, éducatifs, sociaux, judiciaires, etc.) ;

- assurer le travail de liaison entre les différentes antennes de l'unité et le MCO (Psychiatrie adulte, Pédiatrie, Urgences, etc.) ;
- participer à l'élaboration et la mise en place des projets de soin individualisés des enfants et adolescents dans une approche pluridisciplinaire ;
- prendre contact avec les professionnels concernés pour recueillir des informations ;
- participer aux différentes réunions de l'unité (institutionnelles, cliniques, synthèses, organisation de la mise en forme hebdomadaire des médiations, etc.) ;
- participer aux réunions externes (équipes éducatives, rencontre service sociale, etc.) ;
- informer les autres professionnels du service sur la prise en charge du patient ;
- respecter et faire respecter le secret professionnel.

Activités de soins :

- Assurer la surveillance des troubles du comportement, accomplir les actes ou dispenser les soins visant notamment à identifier les risques et à assurer le confort et la sécurité du patient et de son environnement, comprenant si besoin, son information et celle de son entourage ;
- Accueillir les patients et leur famille ;
- Observer et surveiller des signes cliniques ;
- Participer avec le patient, la famille et le médecin à la mise en œuvre des engagements thérapeutiques ;
- Participer aux entretiens familiaux avec le médecin ;
- Participer à la prise en charge des patients dans tous les temps d'accompagnement, activités ou temps de soins formels ou informels ;
- Mettre en forme des médiations ;
- Mettre en place des séjours thérapeutiques ;
- Evaluer l'atteinte des objectifs prévisionnels en se référant au projet global du patient ;
- Aider à la prise des médicaments présentés sous forme non injectable, vérification de leur prise, surveillance de leurs effets et éducation du patient et de sa famille ;
- Dépister et évaluer les risques de maltraitance ;
- Dispenser des soins somatiques (soin de plaie) et d'urgence si nécessaire ;
- Maintenir une hygiène de l'environnement. ;
- Dans le cadre de la prescription médicale :
 - élaborer et mettre en place des actions de médiation adaptées aux besoins du patient en adéquation avec son projet thérapeutique avec les psychiatres de l'unité ;
 - administrer des traitements per os ou injectable ;
 - réaliser des visites à domicile ou des accompagnements scolaires mise en place dans le cadre des projets de soin.

Activité de gestion des soins :

- Se charger de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins (Il le tient à jour et recueille les données nécessaires au projet thérapeutique auprès du patient, de la famille et des professionnels concernés) ;
- Elaborer avec la participation des membres de l'équipe soignante l'écriture de projets de médiations relevant de son initiative ;
- Planifier les soins et les activités thérapeutiques en les priorisant ;
- Participer à la quantification et au relevé de son activité sur l'outil informatique ;
- Se porter référent de missions de secteur et à ce titre :
 - gérer leurs modalités de mise en place à Tahiti et dans les autres îles : planifications et prises de rendez vous avec les familles en coordination avec le réseau local de santé et les différents consultants de l'unité, préparation du matériel nécessaire et des dossiers médicaux ;
 - garantir le lien entre l'unité et les ressources et partenaires locaux ;
 - se préoccuper des réservations (vols, hébergement, location voiture / bateau) et des formalités administratives (Ordre de missions, de déplacements, etc.) ;
 - rendre compte du rapport d'activité quantitatif et qualitatif de la mission.

14

ACTIVITES ANNEXES :

Gestion de la pharmacie dans le service :

- Commander et vérifier le stock de la pharmacie de l'unité ainsi que les produits et matériel du chariot d'urgence.

Gestion du matériel dans le service :

- Gérer et vérifier le matériel mis à sa disposition dans le cadre de ses prises en charge ;
- En tant que référent de médiation, être garant de la gestion de l'espace, du temps et du matériel imparti pour cette médiation et en ce sens anticiper les besoins et nécessités ;
- Assurer la communication entre les prestataires extérieures et l'établissement (annulation de médiation, signatures feuilles d'émargement, etc.).

Encadrement :

- Accueillir et faciliter la formation et l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires ;
- Se porter « tuteur » ou « professionnel de terrain » dans l'encadrement des étudiants en soins infirmiers.

Formation :

- S'informer et actualiser ses connaissances en psychiatrie et sur l'évolution de sa profession ;
- Participer aux formations proposées.

Travail institutionnel :

- Participer à la réalisation du rapport d'activité du service en rendant compte de ses actions ;
- Collaborer à l'élaboration du projet de service de l'unité.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : INFIRMIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE: Diplôme d'État d'infirmier ou diplôme d'état d'Infirmier de Secteur Psychiatrique

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Aptitude à l'écoute et à la communication			X
	Capacité d'analyse et de synthèse		X	
	Sens de la responsabilité		X	
	Disponibilité		X	
	Adaptabilité			X
	Esprit d'équipe			X
	Capacité de prise d'initiative		X	
	Connaissances théoriques et techniques liées au métier d'infirmier			X
	Connaissance du cadre institutionnel	X	X	
	Maitrise de l'outil informatique			
	Connaissances de la psychopathologie		X	
	Connaissances théoriques en soins psychiatriques		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience de travail en secteur de Pédopsychiatrie
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400, Prise en charge Arrêt Cardio Respiratoire, Sécurité incendie
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans : Nécessité de s'engager personnellement pour une stabilité professionnelle et une durée dans sa fonction, condition indispensable pour la réussite du processus thérapeutique en pédopsychiatrie.
----	---

Le chef de service

Date :

Signature :

L'agent

Date :

Signature :